

ACTEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP 2S ALM)

RÉF. PRAP2S/S/FI/2025/V2



Lieu

Selon demande



Tarif

Sur devis

Modalités et délai d'accès

Formation en présentiel
Selon financement : minimum 24h

Objectifs

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et Analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptible d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- Appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort pertinents en fonction de la situation de travail et de la personne aidée.

- Organisme de formation habilité PRAP 2S niveau 1 par le réseau prévention de l'Assurance Maladie-Risques professionnels / INRS disposant d'un formateur PRAP 2S certifié par l'INRS.

Évaluation et validation

- La présence du stagiaire sur l'intégralité de la formation est un point incontournable pour la validation de ses journées de formation.
- Réussite à l'épreuve certificative.
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation.
- Délivrance d'un certificat acteur PRAP 2S valable 24 mois.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- Après un apport théorique sur les principes déterminants de l'activité physique et l'application sur des séquences audiovisuelles, le travail sera transféré à l'étude des cas sur le terrain.
- Des documents supports seront mis à disposition des stagiaires pour la réalisation des travaux, et une fiche de proposition d'amélioration sera réalisée et remise à l'équipe au groupe de travail.



Prenez contact avec le responsable pédagogique de l'organisme de formation qui étudiera votre situation et les possibilités d'accessibilité.

Contenu



Présentation de la formation : participants et attentes, objectifs, programme et organisation.

- Les atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle.
- Les enjeux sociaux et économiques :
 - La place de l'activité physique dans le travail.
 - Les principes de la prévention des risques.
 - Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur.
 - Les facteurs de risque.
- La description de l'activité de travail et repérage des situations pouvant nuire à la santé du participant :
 - La notion de déterminant.
 - L'analyse, dans sa situation de travail, des déterminants et de son activité physique.
 - Les aides techniques à la mobilisation.
 - Les limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- L'évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée afin de la faire participer au maximum de ses possibilités :
 - Règles à respecter dans la mise en œuvre des techniques de mobilisation.
 - Déplacements naturels du patient.
 - Mise en place des techniques de mobilisation.
 - La proposition d'amélioration des postes de travail.

Bilan de formation : tour de table, évaluation de la formation, atteinte des objectifs pour chacun, axes d'amélioration, suggestions, remise des attestations.

Voir le programme complet sur prev-it.com